



Nouveaux OGM : graines de souveraineté ou semences de la dépendance ?

Contribution syndicale pour tirer quelques leçons d'une étrange défaite et poser des repères dans l'hypothèse d'un retour à la raison.

Entre deux épisodes caniculaires, le Parlement européen a voté le 17 juin à Strasbourg en séance plénière la loi déregulant les nouveaux OGM. Puis le Parlement français a enfoncé un énième clou dans le cercueil de l'intérêt général, avec la mortifère loi dite d'« urgence agricole » (LUA), le 20 juillet à l'Assemblée nationale et le 21 au Sénat.

Après quatre mois d'un intense engagement syndical, aux côtés d'autres organisations, contre la dérégulation des « nouveaux OGM », nous tentons ici de revenir sur cette séquence sans véritable débat et de tirer quelques leçons d'une étrange défaite, pour donner des raisons d'espérer un retour à la raison en vue d'une deuxième manche du débat démocratique. Au nom de l'économie de la promesse et du miracle technologique, la loi autorise sans évaluation (mais tout en pouvant les breveter) toute une catégorie de plantes issues des Nouvelles Techniques Génomiques, à les cultiver sans traçabilité et à commercialiser les produits qui en sont issus sans les étiqueter. Cette déréglementation, sans débat démocratique, porte une double menace : contamination de la biodiversité sauvage et de la diversité cultivée, et perte de souveraineté européenne et française par appropriation irréversible du vivant, par le régime des brevets, au profit de quelques multinationales (Syngenta, Bayer-Monsanto...). La disparition d'une filière semences diversifiée, dynamique et au fort potentiel d'innovation, aura pour résultat un progrès génétique en berne et donc une moindre capacité de réponse aux changements globaux.

Table des matières

Chronologie

1. Votes du 17 juin au Parlement européen
2. La France qui perd ou la France qui gagne ? Quand macronistes, droite et extrême droite liquident « un fleuron de l'économie française »
3. Tout le monde contre le brevet... sauf Limagrain, la FNSEA et la ministre de l'agriculture
4. Le #MeToo des sélectionneurs privés : qu'il est dur de parler contre sa famille !
5. L'économie de la promesse au nom du progrès technologique, entre malhonnêteté et ignorance, florilège d'une campagne de propagande
6. D'où parlez-vous ? Conflits d'intérêt partout, intérêt général nulle part !

7. La mort du principe de précaution ?
8. Qui croit au mirage des gènes de rendement du « Blé de miracle » ?
9. Nouveaux OGM, eau, IA (Intelligence Artificielle), où est le débat démocratique ?
10. Débats tronqués : l'échec des scientifiques ?

Chronologie

2001 L'Union Européenne (UE) réglemente strictement la culture des OGM (mais autorise les importations de soja OGM, maïs OGM...).

2018 Un arrêt de la Cour de justice de l'UE confirme que les variétés végétales issues des Nouvelles Techniques Génomiques (les NGT pour New Genomic Technology) sont bien des OGM au regard de la définition inscrite dans les textes européens.

18 mars 2021 : audition publique de l'OPECST au Sénat avant publication du rapport n° 671 (2020-2021), du 3 juin 2021, « Les nouvelles techniques de sélection végétale en 2021 : avantages, limites, acceptabilité »

5 juillet 2023 : Proposition initiale de la Commission européenne d'un projet de règlement sur les nouveaux OGM.

Novembre et décembre 2023 : Publication de deux avis de l'Anses

24 janvier 2024 : Adoption avec amendements en commission ENVI (Environnement) du Parlement européen (47 voix pour, 31 contre).

Mars 2024 : Adoption avec amendements par le Conseil européen.

24 avril 2024 : Vote du Parlement européen sur l'autorisation de la culture des plantes issues des NGT : 336 pour, 238 contre, 41 abstentions

Juin 2024 : Elections au Parlement européen, nouvelle majorité centre droit, droite et extrême droite

26 juin 2024 : Les États membres de l'UE, après quatre années de travaux menés par la Commission européenne (CE) et le Parlement européen, ne sont pas parvenus à s'accorder sur une approche générale du projet de règlement relatif aux nouvelles techniques génomiques (NGT) proposé par la CE.

Mai 2025 : Début du trilogue (négociations trilatérales entre Parlement, Commission et Conseil des ministres) pour aboutir à une version définitive du texte.

3 décembre 2025 : Accord transitoire entre les trois instances décisionnaires de l'UE, le trilogue valide la brevetabilité des NGT ainsi que l'exemption des NGT1 de la réglementation OGM de 2001. En effet la nouvelle réglementation distingue les NGT1 (moins de 20 paires de bases modifiées par site modifié pour un maximum de 20 sites – cf avis de l'ANSES : <https://www.anses.fr/system/files/BIOT2023AUTO0189.pdf> page 25) considérées comme des variétés non OGM (sans évaluation des risques, ni traçabilité ni étiquetage ; de plus aucune mesure de protection de l'agriculture biologique, qui interdit tout OGM, n'est prévue) et les NGT2 (plus de 20 paires de base modifiées et/ou résistantes aux herbicides et produisant des insecticides), qui restent

soumises à la réglementation OGM. NGT1 et NGT2 pourront être brevetées, posant la question de l'appropriation des ressources génétiques.

28 janvier 2026 : Les eurodéputé-es de la commission ENVI(-ronnement) approuvent le compromis NGT.

21 avril : Validation par le Conseil européen.

15 juin : Vote favorable en commission ENVI(-ronnement) du Parlement européen.

17 juin 2026 : Vote final du Parlement européen en plénière à Strasbourg approuvant la libéralisation des NGT et donc des nouveaux OGM.

Mi-2028 : Entrée en application du règlement.

1. Les votes du 17 juin au Parlement européen

Vote	Pour	Contre	Abstention	total
1.1 Rejet (amendements 17 et 25)	201	431	29	661
1.2 Non brevetabilité (amendement 21)	202	428	33	663
1.3 Identification (amendement 6)	269	357	39	665
1.4 Identification (amendement 7)	257	354	44	655
1.5 Identificaton (amendement 8)	269	355	33	657
1.6 Etiquetage (amendement 32)	264	372	25	661
1.7 Traçabilité (amendements 22 et 33)	258	376	29	663
1.8 Retrait autorisation (amendement 34)	264	372	29	665
1.9 CoEx (amendements 23 et 35)	262	369	29	660
1.10 Traçabilité (amendement 9)	257	353	45	655
1.11 Non brevetabilité (amendement 15)	280	343	40	663
1.12 Contamination (amendement 37)	205	425	24	654
1.13 Non brevetabilité (amendement 18)	209	432	19	660
1.14 Renforcement éval (amendement 27)	212	424	29	665
1.15 Non brevetabilité (amendement 19)	185	450	21	656
1.16 Traçabilité (amendement 20 et 28)	258	370	25	653
1.17 Traçabilité (amendement 1)	270	349	38	657
1.18 Traçabilité et méthode obtention	185	450	21	656

Tableau d'après Inf'OGM

Le vote du 17 juin au Parlement européen s'est déroulé en 15 minutes, coincé entre deux canicules dont la deuxième a explosé tous les plafonds (<https://www.ipsl.fr/article/eclairage-la-vague-de-chaaleur-de-juin-2026/>). **Jessica Polfjärd (PPE), ardente promotrice de la déréglementation de ces OGM/NTG et négociatrice pour le Parlement lors du trilogue**, dénonça les amendements déposés comme visant seulement à « **entraver le progrès** ». Elle a, sans surprise, appelé à voter « **pour la science et l'innovation** » et donc à rejeter tous les amendements présentés, afin que « **les agriculteurs [disposent] des outils pour relever les défis de l'avenir** » et non plus « **ceux du passé** »¹. Début décembre 2025 elle défendait « *Une technologie qui leur permettra de cultiver des plantes capables de résister au changement climatique et d'obtenir des rendements plus élevés sur moins de terres. C'est essentiel pour renforcer notre sécurité alimentaire.* »

¹ <https://infogm.org/la-dereglementation-des-ogm-ntg-adoptee-a-strasbourg/>

Parfois des positionnements politiques des eurodéputé-es sont plus déterminés par pays que par groupe politique du Parlement européen. Ainsi les Slovènes de Renew sont contre alors que leur groupe porte la loi (avec P. Canfin en tête de liste), tout comme les Bulgares du PPE (leur groupe est pour) qui veulent défendre les variétés de leur pays. Tandis que les socialistes espagnols sont pro-OGM. L'extrême droite française est pour, sans le souci de la perte de souveraineté. Étonnamment, quelques (rares) Verts sont pour.

Si le premier amendement proposait le rejet de la proposition législative dans son ensemble, les autres (des groupes S&D, Verts et La Gauche) avaient pour objectif de restaurer la position initiale du Parlement européen exprimée en 2024 (la majorité a changé depuis) qui garantissait : des méthodes de détection et d'identification des OGM/NTG commercialisés, une évaluation des risques sanitaires ou environnementaux, un étiquetage, l'interdiction des brevets ou, a minima, qu'ils ne puissent porter sur des gènes et traits « natifs ».

L'amendement, porté par l'un des opposants les plus tenaces à loi le socialiste Christophe Clergeau, qui vise à ajouter des exceptions de brevetabilité dans la directive 98/44 à l'article 4 a reçu 280 voix pour et 343 contre, sur 663 votant-es². Certaines stratégies politiques sont difficiles à comprendre. Ainsi les trois autres amendements portés par le groupe de gauche ("Left") ont recueilli beaucoup moins de votes. L'amendement 21 ajoutant un article "interdiction des brevets des NTG" dans le règlement a seulement reçu 202 votes pour, C. Clergeau a voté contre. Le combat contre la libéralisation des nouveaux OGM étant considéré comme perdu par certains groupes, il s'est alors réduit à une opposition aux brevets. Probablement à la fois par pragmatisme devant le rapport de force très défavorable au Parlement européen mais aussi par adhésion à la promesse du progrès technique qu'apporteraient les nouveaux OGM.³

Elsa Casalegno résume ainsi la situation pour Que Choisir ⁴ : *« Le 17 juin, les eurodéputés ont approuvé la nouvelle réglementation portant sur les NGT (new genomic techniques) proposée par la Commission européenne. Aussi désignés comme « nouveaux OGM », ils sont obtenus avec des techniques de modification du génome plus récentes que les OGM de première génération. Les aliments produits à partir de ces plantes NGT ne seraient plus étiquetés ni évalués, et la traçabilité serait réduite à la portion congrue. Par ailleurs, la question de leur brevetage reste entière. Il aura fallu moins de trois ans pour débattre de cette nouvelle réglementation, amenée à régir la dernière génération de plantes génétiquement modifiées. **Lassitude des citoyens, désintérêt, techniques et enjeux trop complexes ? Bien que ce texte ait suscité de vifs débats, il est resté cantonné à des cercles étroits, et les opposants aux OGM n'ont pas réussi à mobiliser largement la société civile, contrairement aux luttes des années 1990-2000 portées par les Faucheurs d'OGM et la personnalité médiatique de José Bové. Pourtant, ce futur règlement aura plusieurs conséquences directes pour les consommateurs.** »*

Ajoutons que le Parlement européen penche très fort à droite avec un cinglant retour de bâton contre l'écologie. Le Pacte Vert n'est plus d'actualité et c'est l'heure de la revanche, 25 ans après, pour les pro-OGM et le puissant lobby agro-industriel. Dans ce contexte politique incandescent, l'agriculture et l'écologie sont devenues un champ de bataille⁵.

Le recours viendra-t-il de la Slovaquie qui dépose, selon l'AFP⁶, un appel à Bruxelles quant à l'adoption du règlement 2026/1388 sur la déréglementation des OGM ?

² https://www.lemonde.fr/planete/article/2026/06/17/pourquoi-l-autorisation-des-nouveaux-ogm-par-le-parlement-europeen-constitue-un-tournant-pour-le-secteur-agricole_6704252_3244.html?srsltid=AfmBOoqPwPLNEW8Bqrm0ZptXr3PAU9nnXKjbPxTsLsSKZPltitINT1ER

³ <https://www.clergeau.eu/2026/04/brevets-sur-les-nouveaux-ogm-nous-ne-pouvons-pas-laisser-sinstaller-un-peage-sur-la-nature/>

⁴ « Nouveaux OGM - Ils ne seront plus étiquetés » Elsa Casalegno, QUE CHOISIR 19 juin

⁵ <https://blogs.mediapart.fr/nicolas-legendre-journaliste/blog/051225/lepuration-qui-vient-ou-comment-lecologie-est-devenue-une-cible>

⁶ <https://fr.tradingview.com/news/afp:ef8fbf6ede9e9:0/>

Entre deux épisodes caniculaires, le Parlement européen a voté la loi dérégulant les nouveaux OGM le 17 juin, suivi du Parlement français qui a enfoncé un énième clou dans le cercueil de l'intérêt général, avec la mortifère loi dite d' « urgence agricole » (LUA), le 20 juillet à l'Assemblée nationale et le 21 au Sénat. Après quatre mois d'un intense engagement syndical, aux côtés d'autres organisations⁷, contre la dérégulation des « nouveaux OGM », nous tentons ici de revenir sur cette séquence sans véritable débat et de tirer quelques leçons d'une étrange défaite pour donner des raisons d'espérer un retour à la raison en vue d'une deuxième manche.

2. La France qui perd ou la France qui gagne ? Quand macronistes, droite et extrême droite liquident « un fleuron de l'économie française »

En 2025 la filière semences, préservée de la mainmise des multinationales grâce à la « fructueuse interdiction⁸ » par l'UE des OGM, 25 ans plus tôt, est florissante⁹:

- Chiffre d'affaires de 4 milliards dont 59% à l'export ;
- 11 000 emplois, hors secteurs public et associatif ;
- Diversité d'acteurs et de métiers du secteur (privé, public, associatifs, amateurs...), beaucoup de PME, aux activités réparties sur (presque) tout le territoire national.

Dans son rapport « **Semences et propriété intellectuelle** » l'Académie d'Agriculture de France (AAF) du 15 juin 2026¹⁰ sous le titre « **Analyser les impacts des transformations des régimes de propriété intellectuelle sur la compétitivité de l'industrie des semences française et européenne** » écrit page 14 : « *L'industrie des semences est l'un des fleurons de l'économie française. La France est le premier exportateur mondial de semences de grandes cultures et le second exportateur mondial toutes semences confondues avec un solde positif de 1,26 milliards d'euros¹¹. Elle fera face demain à une concurrence internationale accrue, notamment des acteurs chinois dont les activités scientifiques et techniques sont en forte croissance. Le choix européen d'un système d'innovation ouvert sera conditionné par la conception et la mise en œuvre de mécanismes de protection face à des acteurs qui pourraient avoir des comportements prédateurs. Il en va, dans ce domaine comme dans d'autres, de la défense de la souveraineté technologique de l'Europe.* »

Néanmoins, **Céline Imart** (agricultrice FNSEA, eurodéputée LR et soutien du texte¹²) explique le 17 juin dans La Croix¹³ : « *Je sais que ce n'est pas parfait, mais c'est un compromis que nous avons mis des années à trouver. Nous perdons déjà la guerre technologique dans plein de secteurs, nous ne pouvons pas nous permettre, en tant que puissance agricole, de ne pas la mener sur les plantes.* »

Alors, qui perd ? Qui gagne ? Qui dit vrai ? L'analogie à la guerre est-elle opportune pour des systèmes semenciers qui sont un commun à la base de la résilience de nos agricultures ?

⁷ <https://infogm.org/un-large-spectre-dacteurs-opposes-a-la-dereglementation-des-ogm-ntg/>

⁸ Nicolas Chevassus-au-Louis. Décroissance. 243 pages. Agone, 2025

⁹ <https://www.academie-agriculture.fr/actualites/academie/seance/academie/semences-et-plants-les-raisons-du-succes-dune-filiere>

¹⁰ <https://www.academie-agriculture.fr/publications/publications-academie/avis/rapport-semences-et-propriete-intellectuelle>

¹¹ <https://assets.agencezebra.net/SEMAE/integrale-24-25/#>

¹² https://fr.wikipedia.org/wiki/C%C3%A9line_Imart

¹³ Rémi Barbet La Croix 17 juin 2026 (N°43548)

3. Tout le monde contre le brevet... sauf Limagrain, la FNSEA et la ministre de l'agriculture

En février 2024, le Parlement européen alertait sur les risques de monopolisation de l'industrie des semences : *« l'interdiction des brevets pour l'ensemble des végétaux NGT..., pour éviter toute insécurité juridique et une augmentation des coûts et une dépendance accrue pour les agriculteurs et les obtenteurs »*. *« Permettre aux NGT et à leurs produits d'être brevetés risque de donner aux multinationales semencières un pouvoir accru sur l'accès des agriculteurs aux semences. Dans un contexte où les grandes compagnies ont déjà un monopole sur les semences et un contrôle accru sur les ressources naturelles, cela priverait totalement les agriculteurs de liberté en les rendant dépendant de ces compagnies privées. Pour ces raisons, les brevets sur ces produits doivent être interdits. »* (Texte du Parlement¹⁴, Amendement 167)

Mais le compromis négocié lors du trilogue du 3 décembre 2025 renonce à cette interdiction et reporte à plus tard la résolution de ces enjeux pourtant centraux. Pourtant une telle approche revient à légiférer sans traiter l'avenir du secteur semencier et de la souveraineté alimentaire.

Ce que confirme le rapport de l'AAF : *« Compte tenu de la concentration des portefeuilles de brevets, les risques de remise en cause de l'exemption du sélectionneur¹⁵, de monopolisation de l'industrie des semences et de mainmise sur le patrimoine des ressources phytogénétiques est majeur. Ces conséquences pourraient affaiblir les capacités d'innovation alors que le brevet est supposé l'accroître. Cette situation qui peut sembler paradoxale tient en réalité au fait que le brevet prend mal en compte le caractère séquentiel et combinatoire de la création variétale. Dans ces cas, les brevets aux redevances trop élevées peuvent freiner l'innovation et réduire la diversité des applications. »*¹⁶

Position contre les brevets qui est partagée par la direction de l'INRAE lors du point presse organisé à Paris le 29 mars 2026 où les risques du passage au régime des brevets ont été clairement notifiés¹⁷. Pour l'économiste Pierre-Benoît Joly *« le risque de blocage de l'innovation variétale indépendante est majeur. »* Selon l'INRAE : *« si les brevets sont autorisés sur les plantes NGT [de catégorie] 1 considérées comme équivalentes à des plantes non modifiées, cela pourrait rouvrir des velléités de brevets sur traits natifs... autrement dit, des brevets sur des fragments d'ADN naturellement présents dans les plantes ou pouvant être obtenus après un simple croisement »*.

Le récent et catastrophique **avis rendu par l'OEB¹⁸** (Office européen des brevets) au profit de Monsanto, concernant le patrimoine génétique du soja confirme le grand péril de la brevetabilité pour la sélection du soja en vue de son adaptation à différentes conditions climatiques. L'OEB a

¹⁴ European Parliament, P9_TA(2024)0067, Amendments adopted by the EP on 7 Feb. 2024

¹⁵ Le certificat d'obtention végétale (COV) est un titre de propriété intellectuelle permettant à son titulaire de jouir de droits exclusifs. Néanmoins et comme dans tous droits de propriété intellectuelle, ces droits exclusifs sont accompagnés d'exceptions. Les variétés protégées par un COV peuvent être utilisées à des fins de sélection librement, sans contrepartie, ce qui favorise l'accès à la diversité génétique. C'est ce que l'on appelle l'exception du sélectionneur. Une autre exception est celle de l'agriculteur, autrement dénommé les semences de ferme. <https://www.geves.fr/foire-aux-questions/>

¹⁶ Le risque de blocage de l'innovation dans les situations où elle est séquentielle et combinatoire a fait l'objet d'analyses dès le début des années 1990 (Cf. par exemple : Joly, P.B. 1991. Le rôle des externalités dans les systèmes d'innovation. Nouveaux regards sur le dilemme de la propriété intellectuelle, Revue Economique, 7(1), 785-796, Heller, M., Eisenberg, R., (1998). Can Patents Deter Innovation? The Anticommons in Biomedical Research, Science, 280, 698-701. Pour une approche générale de ces questions, voir notamment : Bessen, J., & Maskin, E., (2009). Sequential innovation, patents, and imitation. RAND J. of Economics, 40(4), 611-635.

¹⁷ « Potentiel et limites des nouvelles techniques d'édition du génome » <https://www.inrae.fr/presse/point-avec-nos-experts>

¹⁸ <https://www.publiceye.ch/fr/coin-medias/communiques-de-presse/detail/utiliser-la-biodiversite-pour-sadapter-au-changement-climatique-une-invention-de-monsanto>

rejeté un recours contre un brevet de Monsanto-Bayer EP2134870 Monsanto qui revendique le monopole de l'utilisation de variantes génétiques naturelles pour la sélection du soja alors que les variantes génétiques en question ont été trouvées dans des plantes de soja sauvages et cultivées dans les régions d'origine du soja, l'Asie et l'Australie. Ainsi **quelques gros acteurs feront main basse sur le vivant sans assurer de meilleures capacités de réponse aux changements globaux que celles offertes jusqu'à présent par la diversité des options de sélection végétale déjà existantes. Demain, au détriment de l'intérêt général, il faudra payer une licence aux propriétaires d'un brevet pour utiliser leur variété comme parent de croisement alors qu'aujourd'hui leur usage est libre de droit pour la création de nouvelles variétés. Ce sera un terrible coup de frein sur l'innovation au seul profit de quelques multinationales.**

L'AAF dans sa mise en garde contre les brevets demande de : « **réaffirmer le statut de bien commun des ressources génétiques et conforter le COV comme clé de voûte d'un régime d'accès libre et équitable.** »

« **Le génome, comme l'eau ou d'autres ressources fondamentales, relève du bien commun. Nous sommes opposés à l'idée qu'il puisse devenir une propriété privée** », témoignait un sélectionneur dans Médiapart le 14 juin. Selon le rapport de l'AAF (page 4) : « *L'industrie des semences s'est considérablement développée et consolidée, principalement dans les pays occidentaux, en Inde et en Chine. Plusieurs vagues de fusions et acquisitions ont conduit à une forte concentration des marchés et des capacités de recherche. Aujourd'hui, les deux leaders (Bayer et Corteva) pèsent plus du quart des marchés mondiaux des grandes cultures d'exportation ; les six premiers (Syngenta-ChemChina, BASF, Limagrain, KWS pour les quatre suivants) environ 40%. Indicateurs de la concentration du potentiel de R&D, les portefeuilles de brevets de ces deux leaders sur les inventions relatives aux ressources génétiques végétales représentent plus de 80% de l'ensemble des brevets¹⁹. Les brevets sur certains traits ou sur les outils du génie génétique sont détenus par quelques entreprises. Ces entreprises développent des stratégies de prise de pouvoir sur l'innovation dans les semences et risquent de faire perdre à de nombreux pays, et en particulier à la France, leur souveraineté technologique dans un domaine absolument stratégique.* »

En conséquence l'Académie d'Agriculture craint un déclin de la diversité des variétés cultivées, « *Diversité qui est la meilleure garantie d'adaptation des systèmes de production* » face aux effets du dérèglement climatique.

Les garde-fous symboliques, mis en avant par l'ancien écologiste désormais eurodéputé Renew Pascal Canfin, ne manqueront pas d'être caduques dès que les marchands du vivant y trouveront un intérêt financier. En effet, dans l'article 17c de la loi l'accès aux séquences brevetées est donné aux autres semenciers, mais uniquement sur une base volontaire : « *À cette fin, le détenteur du brevet, qu'il soit ou non le demandeur, **pourrait** confirmer sa volonté de céder une licence sur son brevet à des conditions équitables et raisonnables, comme référencé, entre autres, dans les plateformes de concession de licences. Cette information **devrait** être fournie par le demandeur à titre volontaire, dans le cadre de la procédure de vérification NGT de catégorie 1. Lorsque le demandeur est le titulaire du brevet, il **devrait** fournir des informations précisant son intention d'accorder ou non une licence, et de participer à des plateformes de licences volontaires.*²⁰ » Qui peut croire à cette fable ?

¹⁹ D'après le rapport du CGIAR (2025). Patent Landscape Report on Inventions Based on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture and Related Digital Sequence Information / Genetic Sequence Data.

<https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/ca13c268-f7d1-4259-acf5-99333c35f968/content>

²⁰ Traduction par nos soins de : " To that end, it should be possible for the patent holder, irrespective of whether it is the requester, to confirm their willingness to licence their patent under fair and reasonable conditions, such as those referred to in licensing platforms, among others. This information should be provided by the requester on a voluntary basis, in the

4 Le #MeToo des sélectionneurs privés : qu'il est dur de parler contre sa famille !

L'alerte a été exprimée pour la première fois publiquement par les semenciers lors de la rencontre professionnelle de leur filière organisée par SEMAE et l'AGPB le 4 février 2026 à Paris²¹. Alors qu'ils étaient *a priori* (très) favorables aux NGT, des dirigeants des entreprises semencières ne cachaient plus leur grande inquiétude. François Desprez, ancien président du GNIS (Groupement National Interprofessionnel des Semences) et vice-président de SEMAE (nouveau nom du GNIS), y interpellait le représentant du ministère de l'agriculture : « *Dans le secteur des semences légumières, où le brevet est beaucoup plus opérationnel et utilisé [...] il est **un frein à l'activité d'un certain nombre d'entreprises de tailles petites ou moyennes.*** » Le projet de règlement européen prévoyait une protection par brevet des plantes issues de ces techniques, y compris pour des gènes dits « natifs », déjà présents dans la nature. Jacques Gautier, sélectionneur de plantes potagères qui a un contentieux judiciaire avec des concurrents néerlandais, tirait sans succès la sonnette d'alarme dans le Monde le 11 juin²² : « *La multiplication des brevets pourrait nous faire perdre notre liberté d'opérer et d'innover. **C'est notre survie qui est en jeu.** Nous sommes très préoccupés par le risque que la généralisation des brevets sur les caractères génétiques **réduise la capacité d'innovation des PME semencières.*** » La grande majorité des PME du secteur ne disposent pas de portefeuille de brevets, ni même de service juridique à demeure, au contraire des poids lourds qui dominent le marché mondial des semences et des pesticides – Bayer, BASF, Corteva, Syngenta ou Limagrain. « *L'enjeu est clair : les technologies NGT n'apportent pas de gains extraordinaires, mais permettent surtout de faire entrer les plantes dans la case "brevetable"* » déclarait à Reporterre²³ le directeur de l'entreprise Lemaire-Deffontaines, Thomas Blervaque.

Qu'il est dur de parler contre « sa famille » : les sélectionneurs privés français ont exprimé leurs craintes publiquement, certes tardivement mais à maintes reprises, dans la presse avant le vote fatal du Parlement européen le 17 juin. Ensuite, comme si de rien n'était, l'Union Française des Semenciers (UFS), « *allante mais vigilante* » selon Plein Champ, loue « *une avancée majeure pour la sélection variétale et l'agriculture en Europe* ». Dans son communiqué de presse²⁴, en complet décalage avec les déclarations des PME qu'elle représente aussi, l'UFS salue : « *L'adoption définitive du règlement relatif aux nouvelles techniques génomiques (NGT) par le Parlement européen constitue une avancée majeure pour la sélection variétale et l'agriculture en Europe. Le dispositif adopté permet ainsi d'enrichir la boîte à outils du sélectionneur pour **répondre aux nombreux défis de notre agriculture comme l'adaptation au changement climatique, la préservation des ressources naturelles, l'amélioration de la résilience des cultures et la contribution à la souveraineté alimentaire européenne.*** Pour l'UFS, après 6 années de travaux législatifs intenses, nos Institutions ont confirmé leur volonté de **s'engager en faveur du progrès scientifique pour accompagner l'innovation au service des filières agricoles et alimentaires.** [...] Le vote est désormais derrière nous. »

Entendrons-nous encore les voix dissidentes de l'UFS exprimer leur désaccord avant la disparition de leurs entreprises ?

context of category 1 NGT verification procedure. Where the requester is the patent holder, they should provide information clarifying the intend to licence or not, and to participate in voluntary licensing platforms."

²¹ <https://www.youtube.com/watch?v=EoebLf4i5Nk>

²² https://www.lemonde.fr/planete/article/2026/06/11/nouveaux-ogm-semenciers-et-selectionneurs-de-semences-s-inquietent-d-une-possible-brevetabilite-des-plant_6700749_3244.html?srsltid=AfmBOoqiMmPKSkRktjXGxkFo8eYN2CLL71ntXFIFE9oWqOMhfc75SLwB

²³ <https://reporterre.net/Nous-risquons-de-tout-perdre-les-dangers-du-vote-europeen-sur-les-OGM>

²⁴ <https://www.ufs-semenciers.org/a-la-une/cp-reglement-ngt-une-etape-decisive-pour-l-innovation-varietale-europeenne/>

Car en alignant l'UE sur le régime des brevets qui a cours aux États-Unis dans le domaine du végétal cultivé, la dérégulation des « NGT-nouveaux OGM » mettra fin à l'exemption du sélectionneur (pas de droits de licence sur l'utilisation des variétés comme parentes des croisements), aujourd'hui protégée par le COV (certificat d'obtention végétale). **Le régime du brevet fait également passer d'un statut public (COV) à un statut privé le devenir des variétés cultivées dans nos pays.** Même l'Académie d'Agriculture, d'ordinaire très réservée, s'en est rendu compte dans le rapport publié le 16 juin²⁵ : « *l'exemption du sélectionneur est en danger du fait des stratégies de brevet des techniques et des produits. Ce risque fait peser une lourde menace pour les entreprises semencières de taille intermédiaire, atouts de notre souveraineté technologique, qui ont un ancrage territorial fort et qui travaillent sur une diversité génétique d'intérêt régional.* »

Enfin, si brevets il y a, sans traçabilité, comment vont-ils être défendus ? Faudra-t-il séquencer les gènes ciblés dans les nouvelles variétés proposées pour faire valoir des droits de licence, sous réserve que le gène ne préexiste pas dans la diversité naturelle ? A moins que les sélectionneurs soient désormais obligés de déclarer leur schéma de croisements ? Ce serait une première !

5 L'économie de la promesse au nom du progrès technologique, entre malhonnêteté et ignorance, florilège d'une campagne de propagande

La quintessence de la croyance aveugle dans le progrès technologique est dans le court et halluciné message délivré par le sénateur d'Indre-et-Loire Vincent Louault (Horizons) en introduction²⁶ de la rencontre SEMAE AGPB de la filière semences « Quels impacts auront les nouvelles réglementations européennes sur les semences ? » du 4 février 2026 à Paris : « *Pour permettre une meilleure adaptation au changement climatique [...] Arrêtons d'avoir peur.* »

Pourtant le 18 mars 2021, en conclusion de l'audition publique de l'OPECST au Sénat sur les nouvelles techniques de sélection, le député Cédric Villani, président de l'OPECST, qui ne demandait qu'à être convaincu de leur intérêt, actait l'absence d'avancées concrètes²⁷. Un an plus tard, le 17 mars 2022 au Sénat, C. Villani doutait encore²⁸ : « *Page 13, vous mentionnez les New Breeding Techniques (NBT). Je vous propose, après avoir eu tant de mal à parvenir à un équilibre sur les conclusions de l'audition publique qui traitait de ce sujet, de remplacer « peuvent » par « pourraient ». Si le débat sur la santé n'est plus au cœur de la question des OGM, celui de leur intérêt est toujours d'actualité : leurs partisans soulignent qu'ils permettront de s'adapter au réchauffement climatique ; leurs opposants demandent des preuves et relèvent que les OGM aujourd'hui utilisés ne sont pas du tout vertueux en termes biologiques. Au contraire, ils sont associés à des pratiques destructrices de biodiversité en raison du développement de variétés soit tolérantes aux herbicides soit très standardisées. Il n'existe toujours aucune preuve de concept.* »

Changement de décor politique le 11 février 2026 lors du débat à l'Assemblée nationale suite aux 2,1 millions de signatures de la pétition contre la loi Duplomb, devant une majorité qui a basculé à droite et, la ministre de l'agriculture, Annie Genevard, faisait siennes les promesses des NGT, se targuant

²⁵ <https://www.academie-agriculture.fr/publications/publications-academie/avis/rapport-semences-et-propriete-intellectuelle>

²⁶ <https://www.youtube.com/watch?v=EoebLf4i5Nk>

²⁷ Rapport n° 671 (2020-2021), du 3 juin 2021, « Les nouvelles techniques de sélection végétale en 2021 : avantages, limites, acceptabilité » <https://www.senat.fr/notice-rapport/2020/r20-671-notice.html>

²⁸ http://www.senat.fr/basile/visio.do?id=c/compte-rendu-commissions/20220314/opecst_bul_2022-03-17.html&idtable=c/compte-rendu-commissions/20220314/opecst_bul_2022-03-17.html%7Cc/compte-renducommissions/20220328/soc.html&c=vari%E9t%E9&rch=gs&de=20220315&au=20220407&dp=1+an&radio=deau&aff=sep&tri=p&off=0&afd=ppr&

d'avoir « obtenu des avancées au niveau européen [...] pour avoir des **productions végétales moins gourmandes en eau, plus résistantes aux ravageurs** ».

Les promesses d'avancées majeures en amélioration des plantes pour lancer les nouvelles technologies ne datent pas d'hier : en **1985** le livre « La guerre des semences » de Jacques Grall et Bernard Roger Levy annonçait : « **Nouveau domaine stratégique : qui détiendra la semence détiendra le pouvoir alimentaire. La France, deuxième semencier du monde derrière les Etats-Unis, conservera-t-elle son indépendance face aux nouvelles "puissances", Shell, Monsanto, Ciba-Geigy, Rhom and Haas, etc ? Elles investissent les boutiques de génie génétique. Des firmes françaises prennent la même voie : Elf-Aquitaine, Rhône-Poulenc, Lafarge-Coppée. Les sélectionneurs classiques, de part et d'autre de l'Atlantique, se mobilisent. Guerre à l'accélération vertigineuse, qui use d'armes nouvelles : les biotechnologies sont en voie de passer des laboratoires aux champs.** » Au vu qu'assez peu de ces prophéties sur les biotechnologies végétales se sont réalisées beaucoup de ces industriels sont vite repartis investir ailleurs²⁹. En **2000**, dans un document de vulgarisation de la collection Sciences ressources intitulé « Les OGM en questions », l'INRA s'emballait pour les promesses des premiers OGM : « **Pour l'agriculture et l'environnement : des plantes résistantes à des conditions difficiles de froid et de salinité... des plantes plus économes en eau et en engrais** ». 26 ans après, on attend toujours ces plantes OGM miracles !

Sur France Inter le 3 avril **Arnaud Rousseau**, président de la FNSEA et du groupe Avril, allait plus loin en disant : « **Le principe de précaution est un "principe d'inaction, c'est à dire qu'au nom de la protection on a mis un frein à l'innovation. [...] On a besoin que, par exemple sur nos semences demain, on puisse avoir des semences qui nous permettent d'être moins dépendant des maladies et donc de traiter moins, d'avoir des variétés plus robustes sur le changement climatique et donc peut-être de consommer moins d'eau. Voyez ça ça fait progresser."** Et après le vote de Strasbourg le 17 juin « **A l'heure où l'agriculture européenne est confrontée à des défis climatiques, environnementaux et commerciaux croissants, l'accès à des variétés plus performantes est essentiel pour garantir la sécurité alimentaire, la durabilité et la compétitivité** », a réagi le Copa-Cogeca (organisations européennes de syndicats agricoles et de coopératives) qui attend sa mise en œuvre « **le plus rapidement possible** ». Pour la FNSEA, le vote du Parlement européen constitue « **une avancée majeure pour les agriculteurs, qui ont besoin de solutions efficaces pour faire face aux maladies des cultures et aux épisodes de sécheresse de plus en plus fréquents** ». Et si les NTG « **ne répondront pas à l'ensemble des aléas auxquels les exploitations sont confrontées, elles offrent néanmoins des perspectives concrètes pour réduire significativement les risques de pertes sur un cycle de production** ». **Pourtant, de l'autre côté du Rhin, le syndicat majoritaire en Allemagne, le Deutscher Bauernverband (DBV), s'est exprimé contre la brevetabilité du vivant : « l'innovation et le progrès ont été possibles jusqu'à présent même sans brevets ».**³⁰

Lors de l'émission le **Téléphone sonne de France Inter** le 18 juin, la directrice scientifique agriculture de l'INRAE, Isabelle Litrico, vantait elle aussi les avancées des NGT : « la tomate japonaise à teneur très élevée en acide gamma-aminobutyrique, les champignons de Paris anti-brunissement. » Propageant l'idée que les « NGT, c'est ce que fait l'amélioration des plantes aujourd'hui » alors que l'auditoire percevait bien les très fortes inquiétudes dans le questionnement exigeant qui lui était adressé. Opposant aux doutes des réponses évasives : « La brevetabilité peut poser problème... [puis développement sur le COV et l'exemption du sélectionneur] ... avec les brevets ce sera plus compliqué, est-ce que les deux peuvent cohabiter ? »

Pour **Les Echos** le 18 juin³¹ : « **Si cet assouplissement de l'interdiction européenne des OGM promet des progrès génétiques plus rapides, notamment face au dérèglement climatique, il divise, jusque dans le monde agricole [...] Les nouvelles techniques génomiques sont des méthodes modernes de modifications « précises et ciblées », selon la définition européenne, du génome des plantes, mais sans introduire d'ADN étranger. Cela vise à donner à des variétés de plantes des caractères propres, par exemple la résistance ou la tolérance à une maladie, la résilience face au stress hydrique ou**

²⁹ <https://www.fayard.fr/livre/la-guerre-des-semences-9782213015446/>

³⁰ <https://infogm.org/brevets-et-ntg-le-positionnement-singulier-du-principal-syndicat-agricole-allemand/>

³¹ Les Echos 18 juin 2026 (N°24735)

encore une productivité accrue. Si les critiques sur ces plantes qui pourraient, par exemple, être plus résistantes aux maladies sont en soi limitées, la question du brevetage du vivant inquiète. »

Annie Genevard, commentant sur SUD Radio le 29 juin durant l'épisode caniculaire inédit vécu en France, remettait la pression sur la recherche : « *Moi je pense que la réponse est multiple. **D'abord la science va nous apporter des réponses, avec des cultures qui seront moins gourmandes en eau, plus résistantes à la sécheresse, en hiver plus résistantes au gel.** Il faudra adapter les bâtiments d'élevage avec de la brumisation systématique parce qu'on sait que ces épisodes de dérèglement climatique vont se multiplier.* » **Au prochain record de chaleur déclenchant une panique climatique, on saura donc quelles têtes couper !** D'autant que lors de l'AG des betteraviers en décembre 2025 la ministre avait secoué les scientifiques de l'Inrae, suite à sa commande d'un rapport sur les alternatives aux néonicotinoïdes remis à l'automne : « *Je ne leur ai pas demandé de faire la synthèse de leurs certitudes scientifiques, mais de sortir de leurs labos pour aller voir et discuter avec les professionnels car la meilleure expertise se fait aux champs chaque jour.*³² » Pour nous, personnel de la recherche, ce propos ministériel mérite d'être commenté car la démarche scientifique, basée sur une démarche hypothético-déductive, n'établit pas de certitudes : seulement un ensemble de faits avérés qui convergent dans une interprétation du réel qui ne demande qu'à être remise en question. La ministre dans son attaque ne reflète qu'une perception naïve, ou volontairement malhonnête intellectuellement, qui considère la science comme un ensemble de vérités absolues. Une posture critique, caractérisée par la constante remise en question des idées, des hypothèses, des méthodes et des résultats permet de distinguer la science des autres formes de connaissances ou de croyances telles que la politique politicienne qui insulte ici une partie de notre communauté professionnelle qui est « sur le terrain ».

Le 22 avril un **collectif de généticiens, d'agronomes et de biologistes** s'inquiétait, dans une tribune au **Monde** : "**La brevetabilité des plantes pourrait diminuer la diversité génétique et appauvrir l'innovation**"³³. Tout en affirmant : « *Les récentes avancées des techniques d'édition du génome ouvrent des perspectives inédites pour accompagner l'adaptation de nos systèmes agricoles au changement climatique et réussir la transition agroécologique. En effet, elles promettent une réduction des engrais et pesticides, ainsi qu'une meilleure adaptation aux conditions climatiques extrêmes.* » Employant le présent, les pétitionnaires n'expriment ici aucun doute sur les promesses des nouveaux OGM !

Dans L'Opinion le 17 juin, la journaliste et polémiste Emmanuelle Ducros³⁴ rappelle que « *L'UE avait refusé les OGM. Vingt-cinq ans plus tard, elle ne devrait pas rater ce virage porteur d'innovations.* » Et cite l'enthousiaste éleveur Jeremy Decerle (ancien président des JA, député Renew co-porteur du projet de loi avec Pascal Canfin) : « *Enfin on avance ! C'est un message qui sera lancé au monde agricole, auquel on peut **offrir des pistes crédibles d'innovation pour sortir des impasses**, mais qui va bien au-delà. On ne peut pas attendre que le monde en développement se saisisse de ces technologies NBT et rester à la traîne !* » Pour Philippe Dumont (responsable des relations Internationales de l'AFBV, l'association française pour les biotechnologies végétales, soutien inconditionnel des OGM de première et deuxième génération) la voie est libre : « *A vrai dire, c'est surtout la fin du commencement ! A l'issue du vote, il y aura encore du travail. Il faudra travailler le détail des lignes directrices pour la mise en application du texte. Il faudra aussi réfléchir à une infrastructure d'IA qui*

³² <https://www.sud-recherche.org/SPIPprod/spip.php?article4909>

³³ https://www.lemonde.fr/idees/article/2026/04/22/la-brevetabilite-des-plantes-pourrait-diminuer-la-diversite-genetique-et-appauvrir-l-innovation_6682347_3232.html?srltid=AfmBOopo2UcXs8L3lYkZVvJK0HDVm-lea2Cjj6oioZoiwSkrY8dKiv2

³⁴ <https://www.acrimed.org/Emmanuelle-Ducros-en-croisade-contre-les%20Emmanuelle%20Ducros%20en%20croisade%20contre%20les%20activistes%20C3%A9cologistes>

permette un accès fiable aux données pour les chercheurs. Mais les compétences, on les a, à l'Inrae, à l'institut Max Planck. **Le grand public ne se rend pas compte à quel point cela va changer la vie de filières entières, qui pourront cultiver des plantes résistantes aux maladies, au sec, économiser les intrants qui abîment les sols et l'eau.** » L'Opinion n'émet aucune réserve sur les possibles conséquences négatives sur la filière semences de la libéralisation des OGM, et sur le type d'agriculture qui va en découler. **Graines de souveraineté ou semences de la dépendance ?**

Enfin, dans Agriculture&Environnement, le pamphlétaire pro-pesticides et pro-OGM Gil Rivière-Wekstein³⁵ s'inquiète d'éventuels recours contre la loi.

Même les articles plus factuels, critiques vis-à-vis des conséquences du régime des brevets, emploient le présent et le futur dans les projections/citations en tenant pour certaines les avancées à court ou moyen terme promises par les propagandistes des NGT. Ainsi dans Ouest-France le 17 juin : *"Ces dernières [techniques] permettent de modifier le génome d'une plante pour la rendre par exemple plus résistante à certaines maladies ou aux épisodes de sécheresse."* **Pourtant le conditionnel est plus approprié car, à notre connaissance depuis l'audition publique de l'OPECST, le 18 mars 2021, il n'y aucune preuve d'une avancée agronomique majeure qui justifierait de mettre à bas un système de COV toujours opérationnel.**

Enfin, le plus gros département de l'INRAE, Biologie et Amélioration des Plantes, a informé tout son personnel (BAP infos 19 juin) que « *Le Parlement a adopté de nouvelles règles facilitant l'accès à de nouvelles variétés végétales résistantes au climat et aux ravageurs, offrant des rendements plus élevés et nécessitant moins de pesticides* » en diffusant le communiqué triomphal du Parlement de l'UE "New genomic techniques for plants to boost innovation in sustainable agriculture".

Maniant manipulation et désinformation, les puissants propagandistes des NGT, dont le lobby européen **Agri-Food Chain Coalition**, sont dans un libéralisme débridé calé sur une économie de la promesse qui, faute de preuve, tient du mensonge. En face, nos organisations critiques vis-à-vis des avancées permises par les nouveaux OGM, n'ont pas réussi à susciter une approche plus factuelle sur les gènes de rendement ou de résistance à la sécheresse. Les gènes de résistance, eux, sont décrits en nombre, mais dans des systèmes hautement artificialisés, sur de vastes monocultures comme les OGM les favorisent le plus souvent, et sont connus pour être rapidement contournés. Il n'y a



aucune évidence qu'ils soient plus facilement intégrés et efficaces dans une nouvelle variété qu'avec des techniques de sélections traditionnelles, qui elles sont plus à même d'assurer une diversité de gènes et de mécanismes de résistance et de fond génétique, garant de durabilité.

Les autres caractères ciblés, résistance aux contraintes climatiques, résistance à la sécheresse, sont connus pour être sous le contrôle de nombreux gènes. L'amélioration de ces caractères par la modification ciblée de quelques bases d'un gène pour les NGT1 n'a jamais été démontrée. C'est la

³⁵ <https://www.agriculture-environnement.fr/2026/07/15/feu-vert-ngt-riposte-juridique-perspective>

raison pour laquelle aucun OGM ciblant ces caractères n'a jamais été proposé sur le marché. Seules des combinaisons complexes de nombreux gènes obtenues par croisement et sélection permettent une amélioration progressive de ces caractères.

6. D'où parlez-vous ? Conflits d'intérêt partout, intérêt général nulle part !

En travaillant sur la question des nouveaux OGM nous avons croisé, par voie de presse ou physiquement, des proches d'Arnaud Rousseau et Laurent Duplomb : Céline Imart, Jeremy Decerle, Vincent Louault,... sans jamais réussir à débattre avec ces parlementaires sur les faits. Pourquoi ?

Dans une enquête des Décodeurs, la journaliste Raphaëlle Aubert du Monde³⁶ questionne « *Ils sont agriculteurs et parlementaires : sont-ils représentatifs de la profession ?* » Pesant très lourd dans le débat public : « *Sont-ils représentatifs de l'hétérogénéité du tissu agricole français ? Et quel modèle prônent-ils dans leur activité parlementaire ?* »

Désormais sont associés, d'une part une expertise revendiquée par ces « professionnel-les de l'agriculture » pour couper court à toute discussion en revendiquant une légitimité incontestable, et d'autre part, le conflit d'intérêt de parlementaires et responsables professionnels aux préoccupations souvent très éloignées de la seule production agricole (qui assure officiellement leur revenu). Pour R. Aubert : « *La situation particulière de ce groupe de législateurs soulève la question d'un éventuel conflit d'intérêts. Aucun des élus interrogés n'estime que ces liens ne les mettent en porte-à-faux ni n'a eu recours au déport (une mesure de prévention qui permet de se retirer des débats et des votes). Pour justifier tant d'implication dans la législation agricole, certains brandissent l'expertise acquise de leur profession. Céline Imart invoque sa « connaissance concrète du terrain agricole » et précise « défendre l'intérêt général et l'ensemble des agriculteurs européens dans leur diversité ».* L'enquête de Sébastien Billard dans le Nouvel Obs sur le lobbying agricole dans le dossier acétamipride, confirme le poids de l'agro-industrie et de ses serviteurs pour imposer la loi Duplomb 2³⁷.

Notons que ce groupe puissant, bras politique de la FNSEA, entend soumettre les évolutions sociétales à un principe d'innovation, supposé libérateur, au lieu de s'attacher au principe de précaution, pilier de l'ordre juridique européen. Au vu du projet de destruction du bien commun mis en œuvre par les productivistes, il est important de rappeler sa représentativité réelle. Dans les éléments de communication du congrès de Caen (début avril 2026) on lisait : « *La puissante Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), qui revendique 212 000 adhérents, défend une souveraineté alimentaire et agricole fondée sur la "capacité à produire" et la "compétitivité" au sein de l'Union européenne.* » Pour mieux apprécier son influence, pourquoi ne pas donner le nombre de voix obtenues par l'alliance FNSEA-JA aux élections des Chambres d'agricultures en janvier 2025, c'est-à-dire à peine 100 000 ? Soit deux fois moins de voix que d'adhérents !?

Pour Nicolas Legendre, prix Albert Londres en 2023 pour son livre *Silence dans les champs*, « *l'agro-industrie est organisée en armée et mène une forme de guerre agricole* ». Dans son documentaire *Violence dans les champs*, diffusé sur France 5 le 3 mai, il poursuit sa déconstruction minutieuse du modèle agro-industriel français, un « *système verrouillé* », au fonctionnement « *brutal* ».

Point extrême de cette démocratie où on ne discute plus mais on tue ? Le 19 novembre, Bertrand Venteau le nouveau président de la Coordination rurale, deuxième syndicat agricole français et

³⁶ https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2026/06/16/ils-sont-agriculteurs-et-parlementaires-sont-ils-representatifs-de-la-profession_6703869_4355770.html?srsltid=AfmBOor7REMJB-VDArvWAoz7qxPXFkho9GMewDDZrgV310nDy4stkA2j

³⁷ <https://www.nouvelobs.com/societe/20260716.OBS116719/l-histoire-n-est-pas-finie-l-intense-bataille-de-duplomb-et-du-lobby-agricole-pour-le-retour-de-l-acetamipride.html>

proche de l'extrême droite, balançait publiquement : « Les écolos, la décroissance veulent nous crever, nous devons leur faire la peau. »

7. La mort du principe de précaution ?

Concernant les nouveaux OGM et le principe de précaution, un collectif de juristes professeurs de droit s'exprime dans une tribune du Monde³⁸ : « Or, si le législateur européen dispose d'un pouvoir d'appréciation concernant le niveau de risque socialement acceptable, il ne peut s'affranchir arbitrairement des procédures d'évaluation et de contrôle des risques. Pour être cohérente avec le traité sur le fonctionnement de l'UE et son droit dérivé, ainsi qu'avec la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE), une telle échappatoire à la directive 2001/18/CE exigeait le respect de trois conditions cumulatives. En premier lieu, cette exemption aurait nécessité une évaluation préalable effectivement complète des risques spécifiques, prévisibles et imprévisibles, associés aux OGM-NTG, conformément aux principes de la directive 2001/18/CE. En deuxième lieu, le règlement sur les NTG devrait, en tout état de cause, reconnaître explicitement l'existence de risques spécifiques documentés par un corpus scientifique de référence. En dernier lieu, ce texte se devait de présenter de manière transparente les raisons qui justifient, au terme d'un arbitrage politique entre intérêts publics et privés, la mise à l'écart des mesures de précaution. »

En effet la loi autorise sans évaluation toute une catégorie de plantes issues de NGT, et vise à pouvoir les cultiver sans traçabilité et commercialiser les produits qui en sont issus sans les étiqueter. Cette déréglementation, au service du modèle agricole industriel, menace de façon irréversible la biodiversité sauvage et la diversité cultivée (protégée ou non par un COV) de contamination et d'appropriation, empêchera le secteur le secteur AB de pouvoir se prémunir contre la présence de ces séquences NGT, et retire aux consommateurs la capacité à choisir ce qu'ils mangent de façon libre et éclairée.

A propos des conditions d'élaboration de la Proposition de règlement concernant les végétaux obtenus au moyen de certaines nouvelles techniques génomiques et les denrées alimentaires et aliments pour animaux qui en sont dérivés, et modifiant le règlement (UE) 2017/625 (COM(2023) 411 final, 5 juillet 2023), la lettre adressée le 20 février 2026 à la Commission européenne par un collectif de 13 associations de défense de l'environnement, des consommateurs et des agriculteurs du secteur biologique et sans OGM, alertait sur ce point³⁹ : « **La suppression totale par la Proposition de toute mesure d'évaluation et de gestion des risques environnementaux et sanitaires, pour la quasi-totalité des OGM en développement, ne repose pas sur des bases scientifiques complètes, indépendantes et diversifiées, et contrevient gravement au principe de précaution inscrit dans la Directive 2001/18/CE, avec lequel la Proposition est censée être « cohérente ».** La Commission ne pouvait cependant ignorer les nombreuses études scientifiques qui alertent sur les risques, y compris systémiques, liés aux plantes GM issues des NTG. En vertu du principe de précaution, la Commission aurait dû diligenter des recherches spécifiques sur les risques prévisibles et imprévisibles encourus, et renforcer les surveillances spécifique et générale prévues par la réglementation OGM. »

Et posait la question de l'absence totale d'évaluation systémique du relargage en masse (abordée par le collectif à partir de la page 26) : « Les NTG, et en particulier les systèmes CRISPR/CasX, ouvrent la voie à des transformations majeures dans des domaines aussi divers que la santé, l'agriculture,

³⁸ https://www.lemonde.fr/idees/article/2026/06/08/la-france-en-privilegiant-les-interets-de-certains-groupes-semenciers-sacrifie-un-droit-essentiel-produire-et-consommer-avec-ou-sans-ogm_6699430_3232.html

³⁹ https://www.pollinis.org/admin/wp-content/uploads/2026/02/lettre-a-la-ce-ntg.pdf?_gl=1*urnwlj*_up*MQ..*_ga*MTk4MTExODI4Ni4xNzc4NTgxNzQ3*_ga_TJ8YDDE1BG*cE3Nzg1ODE3NDckbzEkZzEkdDE3Nzg1ODE5MjYkajYwJGwwJGgw*_ga_HX3STJTEHQ*cE3Nzg1ODE3NDckbzEkZzEkdDE3Nzg1ODE5MjYkajYwJGwwJGgw

*l'environnement, la gestion des espèces sauvages, et tout simplement la vie. Les nouvelles biotechnologies permettent de modifier, intentionnellement ou non, le fonctionnement intime des systèmes vivants dont on n'a qu'une connaissance très limitée. En nous fondant sur les connaissances scientifiques concernant les systèmes complexes (voir Annexe 1- Bibliographie, §2), nous allons montrer comment **l'introduction rapide, et à large échelle, d'OGM issus de NTG pourrait représenter un élément disruptif majeur de l'organisation des écosystèmes et des sociétés.** Si leur puissance d'action et leur efficacité sont aujourd'hui bien établies au plan moléculaire, il demeure crucial de reconnaître que ces innovations interagissent avec des systèmes complexes dont les dynamiques sont non linéaires, non ergodiques, sensibles à des perturbations localisées. De telles dynamiques échappent aux régulations classiques, car elles ne sont pas confinables et peuvent avoir des conséquences transfrontalières, imprévisibles et irréversibles. »*

La position officielle de l'INRAE, rappelée par son PDG P. Mauguin lors du CA du 11 juin 2026 comme « la position de l'Inrae⁴⁰ » et formulée dans la stratégie de l'INRAE en matière d'utilisation des techniques d'édition du génome, est en contradiction avec les injonctions d'une partie de la profession agricole à accélérer le déploiement des NGT dans les champs. Il nous semble notamment que le principe 4 de la stratégie INRAE est mis en péril : principe qui stipule « *La création et la caractérisation des plantes obtenues par édition de génome sont conduites en milieu confiné, au laboratoire et en serre.* » Peut-on s'asseoir sur le principe de précaution et laisser dire qu'il n'y aura pas de problème à disséminer les nouveaux OGM sans contrôle et sans traçabilité dans la nature et la nourriture ? De la même manière les principes 5 et 6 d'ouverture de la recherche et de propriété intellectuelle, sont aujourd'hui largement attaqués par la large place faite aux brevets.

8. Qui croit au mirage des gènes de rendement du « Blé de miracle » ?

L'INRAE a lancé en septembre 2024 un métaprogramme PEPR sur la sélection végétale avancée (SVA), sur l'édition du génome, doté de 30 millions d'euros sur 8 ans dans le cadre de France 2030 piloté par le Secrétariat général pour l'investissement. « *L'ambition du PEPR est de faire face au changement climatique et assurer la transition agroécologique. Le renouvellement des modalités de sélection variétale inclura le recours technologique appuyé aux New Breeding Techniques (NBT) en complément des outils de sélection classiques...* » A cette occasion Yves Coquet, responsable d'action coordinateur thématique Agronomie-Ecologie à l'Agence Nationale de la Recherche (ANR), avait affirmé que les NBT permettraient de déplaçonner les rendements en Centre Val de Loire, sans être contredit par la direction de l'INRAE. Quel sélectionneur de terrain, quel agronome, croit au mirage des gènes de rendement ?

Au printemps 2026 la lettre d'un sélectionneur et agronome belge apporte une opportune mise au point pour éteindre les supputations d'un député wallon qui redécouvrait le « Blé de miracle ». « *Suite à une publication de l'université du Maryland dans PNAS⁴¹, des interprétations les plus ambitieuses et bien souvent les plus farfelues ont fait leur apparition sur les réseaux sociaux et dans une certaine presse allant jusqu'à voir dans ces résultats la possibilité de tripler les rendements actuels des froments et d'atteindre des productions dépassant les 30 tonnes par hectare.... On perçoit bien ici la fracture entre rendement physiologique maximum, rendement économique et cela est sans parler du rendement environnemental. Les sélectionneurs ont adopté l'idée de ne pas faire plus mais mieux et de manière plus stable. **La course au rendement à laquelle pensent participer les***

⁴⁰ <https://www.inrae.fr/actualites/strategie-dinrae-matiere-dutilisation-technologies-dedition-du-genome-vegetal>

⁴¹ A. Schoen et al., 2025. WUSCHEL-D1 upregulation enhances grain number by inducing formation of multiovary-producing florets in wheat. PNAS, 122 (42) <https://doi.org/10.1073/pnas.2510889122>.

chercheurs de l'article est une course du passé. La compétition se joue désormais sur le terrain de la stabilisation des rendements par l'atténuation des pressions abiotiques et biotiques auxquels doivent faire face nos cultures.

*Les NGT pourront-ils un jour avoir une quelconque utilité pour la sélection des céréales ? Cela est à espérer mais rien à ce jour n'est encore certain. Sélectionneurs et Agronomes voient dans ces technologies, un outil de création de diversité. On pourrait faire appel à ces outils lorsque l'on se trouve dans des impasses. C'est notamment le cas avec certains virus transmis par les pucerons et les cicadelles. Malgré ces cas précis, **les grandes annonces entendues ces derniers temps sur des variétés plus productives ou plus résistantes à la sécheresse sont plus que discutables. Cela ressemble bien plus à des actions de lobbying qu'à de réelles avancées techniques.** L'évolution des variétés même accompagnée par l'homme ne se joue pas sur la même échelle de temps que celle de notre société, de ses clics instantanés et de ses commandes en ligne. La sélection et l'évolution de l'agriculture sont ancrées dans la réalité des saisons et vouloir les accélérer correspond à réduire la qualité des informations et à augmenter les risques que prendront agriculteurs et citoyens à cultiver et consommer ces variétés.*

Observer les variétés-parents, croiser, mettre en culture, observer dans des milieux aussi diversifiés que possible et recommencer années après années pour accumuler le maximum d'informations sur des millions de descendants issus des croisements pour définir les variétés élites de demain : tel est le rôle de la sélection. Aucune méthode ne peut se targuer d'une telle efficience. A l'heure des capteurs, de l'intelligence artificielle, des séquenceurs, il paraît bien sot et naïf de croire que l'œil et le cerveau humain ont encore une quelconque utilité... pourtant un rapide aperçu des variétés qui nourrissent le monde vous prouvera le contraire. »

En entendant toutes les promesses délirantes des biotechnologistes, on se demande où sont les agronomes de l'INRAE qui devraient remettre, par une opportune mise au point, les bonimenteurs, influenceurs scientifiques et autres ignorants, à leur place ?

9. Nouveaux OGM, eau, intelligence artificielle... où est le débat démocratique ?

Plusieurs organisations, associations environnementalistes et syndicats (Confédération paysanne et SUD Recherche), des scientifiques⁴², alertent depuis des années (certaines depuis des décennies) dans une confrontation à bas bruit⁴³. Toutefois la brevetabilité du vivant semblait représenter une ligne politique infranchissable dans le domaine du végétal. Jusqu'au revirement des autorités européennes en décembre 2025 : NGT et brevets associés dans la loi (la trahison de P. Canfin, pourquoi ?). C'est l'aboutissement de l'offensive droitière des productivistes et du chaos créé par le retour de bâton anti-écologique, triomphe du parti de la revanche FNSEA au pouvoir à Paris et Strasbourg, prêt à sacrifier la filière européenne des semences et à réduire encore l'autonomie des agriculteurs face aux multinationales.

Le danger représenté par l'autorisation sans contrôle des nouvelles variétés végétales brevetées, portées par l'offensive du lobby productiviste mérite d'être connu, expliqué et débattu pour un choix collectif éclairé. Le syndicat SUD Recherche alerte, avec d'autres organisations, depuis fin mars 2026 sans arriver à attirer l'attention sur les "nouveaux OGM". Le 20 mars nous avons essuyé un refus de

⁴² <https://theconversation.com/nouveaux-ogm-quels-risques-en-europe-a-autoriser-les-semences-issues-des-nouvelles-techniques-genomiques-258004>

⁴³ <https://www.pollinis.org/publications/nouveaux-ogm-un-reglement-qui-met-en-danger-notre-agriculture-et-notre-alimentation/>

publication d'une tribune SUD Recherche dans les pages Débats et Idées du Monde : « *Nous avons bien reçu votre tribune. Nous l'avons lue attentivement et nous vous remercions de l'intérêt que vous portez au journal Le Monde. Malheureusement, il ne nous sera pas possible de la publier compte tenu du nombre de textes que nous recevons pour un espace limité. Le journal reste bien entendu ouvert à vos propositions futures.* »

Notre syndicat a été créé à l'INRA en 2001 pendant la bataille contre les premiers OGM dans un esprit techno critique. Depuis 25 ans nous intervenons régulièrement sur ce sujet et nos dernières publications portaient sur :

- Quand la transition agroécologique sert à faire avaler la pilule des NBT, ces OGM de seconde génération : le débat est-il possible à l'INRAE sur une recherche à risque ? ⁴⁴ (janvier 2024) ;
- Les NBT, nouvelles technologies d'édition du génome : outil de la transition agroécologique ? ⁴⁵ (mai 2022) ;
- Contribution syndicale sur les nouvelles techniques d'édition du génome NBT - New Breeding Techniques⁴⁶ (décembre 2017) ;
- #AgricultureInnovation2025 : Face à la crise agricole et à l'état d'urgence climatique, un rapport qui fait froid dans le dos !⁴⁷ (janvier 2016).

Notre texte « NGT - nouveaux OGM : 25 ans après le moratoire sur les OGM, pourquoi abandonner la souveraineté européenne dans le domaine végétal en basculant dans le régime industriel des brevets ? » a été diffusé au personnel INRAE le 23 mars, suivi d'un communiqué de presse adressé à 50 journalistes le 25 mars⁴⁸ : « *Nouvelle alerte de notre syndicat SUD Recherche sur le séisme que représenterait pour la filière semences française le passage au régime des brevets associé à l'autorisation par les instances de l'UE des NGT, les « nouveaux OGM ». Après l'économie de la promesse il y a 25 ans, désormais c'est l'économie du mensonge qui dicte des choix politiques catastrophiques, sous la pression du lobby agro-industriel européen. Mais derrière l'unanimité de façade, la filière semencière diverge : A la rencontre du 4 février à Paris de l'AGPB (branche céréales à paille de la FNSEA) et de SEMAE (interprofession des semences et plants), les dirigeants d'entreprises de sélection (blé, pois...) ont, pour la première fois, dit publiquement qu'ils risquaient de disparaître avec les brevets. Avant le vote définitif du Parlement européen prévu le 21 avril, cet élément nouveau peut peser, la filière semence française étant n° 1 mondiale ... sans OGM ! Nous demandons un débat avec implication forte de l'INRAE, avant qu'il ne soit trop tard pour l'ensemble des diverses parties prenantes du végétal.* »

Début avril nous écrivions aux parlementaires (UE et France) de différents bords politiques, dont Pascal Canfin qui ne nous a pas répondu. Nous avons aussi suggéré, par deux fois (19 mai puis 3 juin), à Thomas Porcher et Dominique Seux qu'un de leurs débats économiques du vendredi matin sur France Inter porte sur les conséquences du passage au régime des brevets. Sans réponse. Pas plus de Thomas Piketty. **La presse économique, d'ordinaire si prompt à l'alarmisme sur les faiblesses et renoncements, réels ou supposés, de la France et de l'Europe a refusé d'examiner les risques de la bascule vers la brevetabilité du vivant pour notre secteur semencier, pourtant leader mondial et garant de l'indépendance de l'UE. Comment l'expliquer ?**

Le 2 juin nous adressions un nouveau message SUD Recherche au personnel INRAE : « *Choose France ou la France dans les choux ? Main basse sur les semences. Non à la dérégulation des NTG / nouveaux OGM* », prolongé par un envoi à la presse. Enfin **le 16 juin, veille du vote, une délégation de 5**

⁴⁴ <https://www.sud-recherche.org/SPIPprod/spip.php?article4274>

⁴⁵ <https://www.sud-recherche.org/SPIPprod/spip.php?article3868>

⁴⁶ <https://www.sud-recherche.org/SPIPprod/spip.php?article2717>

⁴⁷ <https://www.sud-recherche.org/SPIPprod/spip.php?article2303>

⁴⁸ <https://www.sud-recherche.org/SPIPprod/spip.php?article4991>

syndicalistes SUD Recherche s'est déplacée à Strasbourg avec l'objectif d'aller à la pêche (sans profilage préalable, ce n'est pas notre métier) en frappant aux portes des bureaux des parlementaires (un certain nombre hésitaient apparemment sur leur vote) des groupes Renew (Macronistes et Centre droit) et PPE (Les Républicains et partis frères). Après avoir adressé un courrier syndical de demande de rendez-vous à une quinzaine de parlementaires le 15 juin, resté sans réponse sauf de Nathalie Loiseau, **nous voulions insister sur les enjeux, en particulier celui des brevets et de l'appropriation du vivant.** Les échanges ont été au mieux décevants, au pire agressifs, entre porte close et brèves de couloir. Une partie des parlementaires rencontrés ne connaissaient pas, à l'image de Bernard Guetta, la position de leur groupe, nous renvoyant aux décideurs. En insistant nous avons finalement pu aborder quelques responsables des groupes politiques pro-OGM. J. Decerle du pied de sa porte, ne comprenait pas que des « chercheurs » viennent débattre avec lui car « il a bien travaillé le sujet et n'est pas incompetent » alors que « l'INRAE les empêche de faire des choses depuis 30 ans ». P. Canfin, finalement venu le rejoindre (sollicité dès avril), ne voyait pas le problème avec les brevets car ce seront « des brevets INRAE » et que « si la loi ne convient pas et bien on la changera ». C. Imart s'offusqua, outrée de voir des fonctionnaires faire de la propagande à Strasbourg « avec nos impôts ». **Le souci c'est que la FNSEA, telle une pieuvre, est partout et c'est elle qui gouverne l'agriculture avec l'extrême centre et la droite.** La Coordination Rurale est elle clairement associée à l'extrême droite. Notre tentative, certes désespérée, de porte à porte s'est heurtée au refus de dialoguer sur une base factuelle. **Pour ces politiques opinions et faits se valent.**

La CGT INRAE est très engagée depuis des décennies contre la brevetabilité du vivant. Elle s'est adressée au personnel INRAE en avril « Non au brevetage du vivant : Défendons le Certificat d'Obtention Végétale (COV) face à l'extension des brevets sur les gènes » puis en mai avec la FNAF-CGT « NTG - non au brevetage du vivant - interpellez les eurodéputés avant le 18 mai ! »

Côté presse écrite et en ligne, des journalistes ont fait le travail. Jean-Luc Porquet dans le Canard enchaîné alertait très clairement le 4 mai, Pauline Moullot le 5 mai dans Libération, puis Magali Reinert dans Reporterre le 4 juin, avant Stéphane Foucart dans le Monde le 14 juin, Estelle Levresse dans Médiapart le 15 juin. Le journal Ouest-France a bien posé l'enjeu des brevets, mais le 17 juin. Les Echos, pourtant demandeurs des informations de SUD Recherche, n'ont pas abordé les risques pour la filière semences. Arte n'a jamais donné suite. Ni France 5. Concernant France Inter, depuis l'émission la Terre au carré le 16 mars, avec comme invitée Isabelle Goldringer, et malgré nos sollicitations régulières et argumentées à Mmes Becherel, Dauphin et Quilleret, **aucun débat n'a été organisé avant le Téléphone sonne du 18 juin, le lendemain du vote de Strasbourg ! Les journalistes ont bien tenté de faire le travail, mais face à des rédactions - à part celle de Reporterre - considérant les nouveaux OGM comme un sujet mineur.**

Sur la même période il a été souvent question de la (l'im-)possibilité pour l'IA de sortir l'Europe de la dépendance vis-à-vis des États-Unis. Avec les semences, nous sommes en miroir : **pourquoi donc la presse économique a-t-elle refusé de s'intéresser à la liquidation programmée du secteur semencier par le passage au régime états-unien des brevets alors que la France, sans OGM et sans brevet depuis 25 ans, est championne du monde ? Le culte du brevet, étendard de l'innovation, écrase-t-il à ce point la perception des réalités économiques ? Rend-il aveugle ? Quelle étrange défaite !**

Nous, syndicalistes et associatifs, n'avons donc pas réussi cette fois à susciter un débat dans le chaos ambiant, malgré un argumentaire solide.

10. Débats tronqués : échec des scientifiques ?

Le billet de blog de Sylvestre Huet paru le 30 juin⁴⁹ nous a réconforté-es et donné des pistes de réflexion et d'analyse : « Que la presse et les dirigeants politiques soient en responsabilité de transmettre une expertise scientifique publique aux citoyens, c'est tout simplement... le fonctionnement normal d'une démocratie. Personne n'imagine qu'une démocratie puisse fonctionner sans une presse libre, indépendante et capable d'exposer la marche du monde aux citoyens. **Personne n'imagine qu'une démocratie puisse fonctionner correctement si les enjeux et les décisions ne sont pas exposés et proposés aux citoyens par les dirigeants politiques qui sollicitent leurs votes pour accéder au pouvoir et mettre en œuvre ces décisions.** Dans ce B et A BA de la démocratie, les scientifiques ont la responsabilité de produire connaissances et expertises, ils n'ont pas celle de la transmettre aux citoyens. La seule chose qu'on peut leur demander, c'est d'y contribuer, et dans l'ensemble ils ont fait tout ce qu'ils pouvaient faire à cet égard. Aucun scientifique ne peut obliger un député, un ministre, un Président de la République à l'écouter, il peut seulement répondre à sa demande d'explication si elle existe. » [...] « Les services économiques, sociétés... et surtout les directions de rédaction ont été incapables de s'appuyer sur le travail du GIEC pour informer correctement. **Personnellement, en 20 ans de travail à Libération, je n'ai jamais vu un journaliste du service économie, ou un rédacteur en chef, lire ne serait-ce que quelques pages des rapports des groupes 2 et 3 du GIEC.** Durant plus d'un quart de siècle, **les pages économiques ont loué la croissance de la production des énergies fossiles, de la construction automobile, du trafic aérien... sans presque jamais s'interroger sur les liens avec le changement climatique.** Qu'il s'agisse de ses dimensions sociales (les inégalités de revenus, l'incompatibilité de la publicité commerciale avec la sobriété nécessaire, la réflexion sur les mécanismes du capitalisme liés à la trajectoire des émissions de gaz à effet de serre...) ou technologiques, cet aspect du changement climatique a été très peu, et très mal, traité. Dès lors, il n'est pas étonnant que le débat public sur les politiques à mettre en œuvre soit si pauvre, comme l'a montré celui sur la climatisation lors de la canicule. »

Que de similitudes avec ce que nous vivons sur les nouveaux OGM !

Dans Socialter de décembre 2025, Juan Sebastian Carbonell, auteur d'un essai critique sur l'IA (éditions Amsterdam), appelle à repolitiser la technologie contre les illusions technophiles qui imprègnent encore de large pans du mouvement ouvrier et de la gauche. « *Les obscurantistes sont ceux qui vouent une confiance aveugle, presque religieuse à une technologie développée dans l'intérêt privé d'une poignée de patrons.* »

En conclusion : L'étrange défaite

Avec la loi de dérèglementation des nouveaux OGM votée le 17 juin nous avons subi une bien étrange défaite. Nous tentons d'en tirer quelques leçons en vue d'un épisode 2, dans l'hypothèse d'un retour à la raison.

Dans un contexte où les événements climatiques considérés comme extrêmes deviennent la norme, il n'existe aujourd'hui aucune preuve d'avancée agronomique majeure sur des caractères complexes (résistance à la sécheresse, rendement...) qui justifierait de déréguler les OGM en Europe. L'économie de la promesse sans avancées probantes bascule donc dans une économie du mensonge. Au vu du retour d'expérience catastrophique de la culture des OGM aux Amériques (concentration des ressources génétiques dans les mains de quelques multinationales, augmentation exponentielle et usage systématique des herbicides, réduction accrue de la diversité des écosystèmes, et orientation vers des productions de plus en plus limitées à quelques espèces et variétés), c'est

⁴⁹ https://www.lemonde.fr/sciences-au-carre/article/2026/06/30/mesinformation-climatique-qui-est-responsable_6717254_6565027.html

consternant et irresponsable. **Pourquoi l'UE abandonne-t-elle le Pacte vert en sacrifiant le bien commun et l'avenir vivable aux intérêts de cinq multinationales semencières. Alors qu'une succession historique de canicules épuise les végétaux et les sols, pourquoi amoindrir nos capacités de réponse aux changements globaux par la contribution d'une sélection végétale multiple et dynamique en interaction avec l'agronomie ? Pourquoi prendre le risque insensé de ruiner un secteur semencier très diversifié, sans OGM et sans brevet depuis 25 ans, gage d'indépendance pour la France et l'Europe ?**

Peut-être parce que le brevet est un idéal d'innovation pour les libéraux. Tel un Emmanuel Macron qui, au sommet de l'IA en février 2025, exhortait à accélérer l'adoption de l'IA dans tous les domaines. La Commission européenne d'Ursula von der Leyen, dernier bastion mondial du libre-échange, offre le secteur semencier européen aux multinationales en instaurant le régime des brevets. Au niveau industriel la libéralisation des règles économiques se fait quasiment toujours contre les intérêts européens. Si l'UE ne protège pas sa filière semences c'est qu'elle est toujours en partie bénéficiaire de la mondialisation grâce à son secteur bancaire et à quelques positions dominantes ou de prestige (luxue, aéronautique, automobile...).

Les organisations techno-solutionnistes au service de puissants lobbies ont refusé toute remise en cause du dogme libéral, surtout quand la souveraineté économique est défendue par la gauche écologiste ! Dans ces conditions, impossible de discuter pour un choix éclairé à partir d'un socle commun de faits opposables. "*Ce qui nous attend c'est un monde sans base factuelle commune*" constatait Patrick Cohen le 18 juin sur France Inter à propos de l'irruption fracassante de l'IA dans l'information et de l'évolution récente de la presse. Cela vaut aussi pour l'impossible débat sur les semences. Nous, syndicalistes, prenons notre part dans la lutte contre les vagues de désinformation qui occultent les faits, notamment scientifiques. Avec des moyens dérisoires face aux firmes internationales et leurs appuis politiques. **Mais le socle commun des faits partagés s'amenuise tandis que nos adversaires mentent éhontément et, pire nouveauté, leurs mensonges ne semblent pas les disqualifier aux yeux de l'opinion. Comment sortir de la confusion entre faits et opinions ?**

Pendant des années les promotrices et promoteurs des NGT ont habilement travaillé à convaincre l'opinion publique que les nouvelles variétés végétales issues de l'édition du génome ne seraient pas des OGM. Notre petite victoire est que désormais (presque) tout le monde qualifie les NGT de « nouveaux OGM ».

Continuer le combat ?

« Naturellement, je peux ressentir parfois du découragement. Mais je ne pense pas avoir perdu mon temps. Je crois que les effets d'une action, et plus encore de l'accumulation des actions, peuvent survenir à tout moment et souvent lorsqu'on s'y attend le moins. »

Susan George (1934-2026) co-fondatrice d'Attac, citée dans Campagnes solidaires de mars 2026